

<http://www.snetap-fsu.fr/Eure-et-Loire-un-nouveau-BTS.html>



Eure-et-Loire, un nouveau BTS Agricole... mais encore ?

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 4 octobre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ du Secrétariat Régional Centre Section du Lycée Agricole Public de la Saussaye

C'est non sans une certaine surprise, suivie d'un agacement certain que le SNETAP-[FSU](#) a pris connaissance par voie de presse (article du 18 septembre 2012 paru sur le site d'information en ligne de l'Echo Républicain) de l'ouverture d'un nouveau [BTS](#) en lycée agricole en Eure-et-Loire. En effet, le SNETAP-FSU considère que quelques clarifications et mises au point s'imposent.

Un nouveau BTS au lycée agricole privé catholique de Nermont... oui, mais encore ? En partenariat avec le lycée agricole public de Chartres La Saussaye... il n'en est rien. En fait, il s'agit ici d'un rapprochement de raison avec le [CFPPA](#) 28, centre de formation adulte positionné sur le même champ professionnel.

Le SNETAP-FSU tient à souligner qu'il y a ici plus qu'une nuance quant au public accueilli. Il ne s'agit clairement pas d'élèves (un élève ne saurait en aucun cas avoir le statut de salarié), ni même d'apprentis, comme les représentants du lycée dunois le laissent pourtant croire par leurs déclarations. Cette nouvelle formation ne relève pas de la formation initiale, mais s'adresse au public de la formation continue, en l'occurrence à des stagiaires en contrat de professionnalisation, d'où un rapprochement non avec le lycée agricole public de la Saussaye, mais avec le CFPPA 28. Pour être précis, les périodes d'évaluation et d'enseignements généraux ne représentent ici que de 15 à 20 % de la durée complète du [CDD](#).

Le SNETAP-FSU considère qu'il n'y a pas à transiger avec l'exactitude de l'information délivrée aux jeunes et à leurs familles et il demeure extrêmement vigilant sur ce point. Il a déjà été contraint en avril dernier de saisir le Directeur Régional de l'Agriculture suite à la parution de deux articles émanant d'établissements de l'enseignement agricole privé qui d'une part annonçaient l'ouverture de formations non validées par la [DRAAF](#) et d'autre part entretenaient un flou relatif sur le public susceptible d'être accueilli en formation... A l'occasion du Comité Technique de l'Enseignement Agricole du 31 mai 2012, l'autorité académique a indiqué avoir procédé à des rappels à l'ordre et a clairement signifié « qu'il n'hésitera pas à aller plus loin si ce type de publicité mensongère - quelle que soit la famille d'appartenance de l'établissement, venait à être renouvelée ». A bon entendeur.
Chartres, le 25 septembre 2012

Frédéric Chassagnette,
Secrétaire régional SNETAP-FSU Centre

Pierre Rabiet,
Secrétaire de la section locale SNETAP-FSU de la Saussaye